

Après avoir donné à cette question toute la considération voulue, nous devons refuser l'offre telle que faite, les conditions trop onéreuses qu'on nous y impose et les prix suggérés ne nous permettant pas de l'accepter.

Cependant, pour répondre d'une autre façon à l'offre de la Ville, notre Compagnie sera prête à accepter un contrat basé sur le système connu sous le nom "d'échelle mobile de Londres," qui a été trouvé fort avantageux aux corporations municipales aussi bien qu'aux consommateurs de gaz et d'électricité partout où il a été adopté, et que nous croyons, s'il est appliqué à Montréal, devoir être acceptable à la Ville et aux consommateurs de gaz et d'électricité.

Si votre Conseil agrée une proposition sur cette base, ou suggère toute autre proposition, notre Compagnie sera heureuse de conférer avec les représentants de la Ville pour en régler les détails.

Bien à vous,

J.-S. NORRIS,  
Secrétaire-trésorier.

## II.—Lettre de la Compagnie en réponse à la résolution adoptée par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, le 6 juin 1907.

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."  
Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 12 juin 1907.

M. Z. S. Meloche,  
Secrétaire de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Monsieur,

Nous devons accuser réception de votre lettre en date du 7 courant, contenant une résolution adoptée à une assemblée de la Commission des Incendies et de l'Eclairage tenue le 6 juin courant, concernant l'application de la base proposée au système "London Sliding Scale" à Montréal.

Pour un historique complet et des explications générales des principes du système "London Sliding Scale" et de son effet sur les prix tels qu'indiqués par la comparaison des statistiques, nous recommandons à votre Commission la lecture du rapport étendu du comité spécial nommé par la Législature du "Commonwealth" du Massachusetts en mai 1905. Le rapport en question est contenu dans le livre bleu du "Commonwealth" et ce livre peut être obtenu en faisant la demande au conservateur de la bibliothèque de Boston.

Pour le présent, nous déclarons simplement que le principal objet du système "Sliding Scale", comme l'appliquent les corporations au service public, est de disposer la Compagnie à fournir l'unité du coût du service au public, et de réduire de temps en temps le prix de son usage et, comme dédommagement, d'augmenter les dividendes aux actionnaires en proportion de l'extension de la réduction dans le prix.

En ce qui concerne la base qui doit être appliquée au système "Sliding Scale" de notre Compagnie et aux consommateurs de Montréal, il est impossible de dire quelle base pourrait être adoptée afin de concilier leurs intérêts réciproques, la détermination de cette base serait le point de départ d'un arrangement entre les parties en cause. Nous suggérons qu'une Commission spéciale, composée de trois (3) experts, soit nommée ; un de ces experts sera nommé par la Ville, un par la "Montreal Light, Heat & Power Co." et un troisième par les deux premiers experts nommés. Cette Commission serait chargée de préparer un rapport sur la base qu'elle considérerait généralement satisfaisante à l'application du système "Sliding Scale" tel que proposé.

Votre tout dévoué,

J.-S. NORRIS,  
Sec.-Trésorier.

After giving the matter most careful consideration, we have to decline the offer in question as made, as the very onerous conditions and the schedule of prices proposed would not warrant of our accepting the same.

As an alternative to the City's proposal, our Company will be prepared to enter into a contract on the basis of what is known as the "London Sliding Scale," which has proved so beneficial to municipal corporations and gas and electric consumers wherever adopted, and which we feel, if applied to Montreal, will be acceptable to the City and consumers of gas and electricity. If your Council will entertain a proposition on this basis, or suggest any alternative proposal, this Company will be pleased to meet representatives from the City to discuss details.

Yours truly,

J. S. NORRIS,

Secretary-Treasurer.

## II—Letter from the Company replying to a resolution adopted by the Fire and Light Committee, the 6th June, 1907.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Office of the Secretary Treasurer.

Montreal, June 12th, 1907.

Mr. Z. S. Meloche,  
Secretary Fire & Light Committee,

We have to acknowledge receipt of your favor of the 7th inst., enclosing resolution as adopted at a meeting of the Fire and Light Committee held on June 6th inst., concerning the basis of proposed application of the "London Sliding Scale" in Montreal.

For a full history and general explanation of the principles of "London Sliding Scale" and its effect on prices as indicated by statistical comparison, we would commend to your Committee a perusal of the very exhaustive and comprehensible report thereon of the Special Committee appointed by the Legislature of the Commonwealth of Massachusetts in May 1905. The report referred to is contained in the Blue Book of the Commonwealth, and can be had upon application to the State Librarian at Boston.

For the present, we would simply state that the primary object of the Sliding Scale, as applied to public service corporations, is to induce lower unit cost of the service by permitting the supply company, as it from time to time reduces the price of its commodity and as a reward for same, to increase its dividends to stockholders proportionate to the extent of the reduction in price.

As regards to basis of application of the Sliding Scale to our Company and the consumers in Montreal, it is impossible to state here the basis that would be best adapted to the mutual interests concerned, and as the determination of same will be a matter of agreement between the parties, we would suggest the formation of a special commission of say three (3) experts, one to be named by the City, one by the Montreal Light, Heat & Power Company and a third by these two experts, for the purpose of preparing a report showing what they would consider a mutual satisfactory basis for the application of the Sliding Scale as proposed.

Yours truly,

J. S. NORRIS,

Secretary-Treasurer.